



Procès-Verbal Bureau du Comité

N° 11

9 avril 2020

Par visioconférence Alain Martin, Président
Georges Le Glédic, Vice-Président
Daniel Moulet, Secrétaire Général
Jérôme Peslier, Trésorier
Patrice Le Clère, Secrétaire Adjoint
Jean-Charles Guérin

Assistent Sébastien Duret, Directeur Administratif
Claudine Guerlais, Secrétaire du Président et Comptable

1. Information du COMEX de la FFF

Le Bureau prend connaissance du communiqué du COMEX de la FFF du 3 avril 2020 concernant les championnats :

- Le Comité Exécutif de la Fédération statuera sur cette question au regard de l'évolution de la situation sanitaire constatée à l'issue de l'actuelle période de confinement.
- Quel que soit le sort des compétitions sur la fin de saison, les règles de fixation des classements seront fixées au niveau national et homogènes sur l'ensemble du territoire.
- Le Comité Exécutif comprend l'impatience des clubs sur une prise de décision définitive, mais considère que l'importance sociale du football doit conduire à se donner une chance de reprendre le football amateur si les conditions sanitaires le permettent.

Dans l'attente d'une annonce gouvernementale, aucune décision ferme ne sera prise.

2. Prélèvement aux clubs

Dans le contexte actuel, le Bureau après avoir obtenu l'accord des membres du Comité de Direction décide que l'acquittement du solde de trésorerie demandé au 30 avril pour les clubs ne sera pas effectué.

La prochaine demande d'acquittement sera réalisée entre le 15 et le 30 juin pour solder la saison 2019-2020.

3. Assemblées Générales

Suite au nouveau calendrier des élections au sein de la FFF établi par le comité exécutif de la FFF qui s'est déroulé vendredi dernier, il a été décidé de décaler les élections au sein des Districts, des Liges et de la FFF, initialement prévues en juin à décembre 2020.

Les élections pour la FFF et la Haute Autorité du Football, qui devaient initialement avoir lieu le 12 décembre prochain à Paris, ont ainsi été reportées au 13 mars 2021. Celles des 91 Districts, initialement prévues à partir de juin 2020, ont été reportées à la rentrée. Elles devront être organisées avant la date limite du 20 décembre. Les élections au sein des ligues se dérouleront ensuite, dans la limite de la date du 31 janvier 2021.

Ce report du calendrier électoral de la FFF et du football amateur permettra de garantir le bon déroulement des élections, sur le plan légal et démocratique, du dépôt des listes, des campagnes électorales jusqu'aux votes. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, le comité exécutif de la FFF a également décidé l'annulation de l'assemblée fédérale du 6 juin prochain. L'assemblée fédérale du 12 décembre 2020 est maintenue afin de statuer sur les dossiers sportifs, réglementaires et financiers de la FFF.

Le Bureau avait retenu la date du 26 septembre 2020 pour l'Assemblée Générale Ordinaire à la salle Capellia à La Chapelle-sur-Erdre. L'Assemblée Générale Elective se déroulera à cette même date à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

4. Situation des activités du District

- Un point a été effectué sur les activités partielles concernant les instructions disciplinaires. Ces dossiers seront suivis d'audience. Les dates seront à fixer dès l'instant où le confinement sera terminé, en ce sens qu'il sera de nouveau possible de programmer des réunions de commissions et de convoquer les intéressés.
- Il est précisé qu'au regard de l'ordonnance du 25 mars 2020, le délai attaché à toute procédure disciplinaire en cours est suspendu et ne saurait donc, en l'état, arriver à expiration, sans que cela ne nécessite une décision du Président de l'organe disciplinaire concerné.
- Un état est effectué sur les dossiers règlementaires en cours qui ne dispose pas de contraintes de délais pour le rendu des décisions et un point sera fait ensuite avec les membres de la Commission Sportive.
- Sébastien Duret et Claudine Guerlais assurent toujours une veille en « télétravail ».
- Le seul email de contact pour les clubs reste : contact@foot44.fff.fr

5. Campagne de subventionnement ANS 2020

La campagne de subventionnement ANS 2020 (Agence Nationale du Sport, ex-CNDS) est officiellement lancée et se déroulera jusqu'au 31 mai. Toutes les informations pratiques sur ce dispositif vont être diffusées aux clubs par le biais des différents supports de communication.

Le calendrier est le suivant :

- Semaine 15 : lancement de la campagne et envoi de la lettre de cadrage aux clubs
- 31 mai 2020 : date butoir de dépôt des dossiers
- 30 juin 2020 : transmission des montants attribués par l'ANS
- Juillet/Septembre : envoi des notifications

6. Vie des clubs

Le Bureau prend connaissance des courriels des clubs concernant les projets de mouvements de club (fusion, groupements). Ils seront traités ultérieurement.

7. Courrier

09.04.20 Conseil Départemental

Mme Malika Tararbit rappelle tout le soutien du Département à l'ensemble du mouvement sportif qui est actuellement impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

Le Bureau tient à remercier le soutien du Département pour le bon fonctionnement et la mise en œuvre des futurs projets de développement du football

Prochaine réunion en visioconférence : semaine 16

Le Président,
Alain Martin



Le Secrétaire,
Daniel Moulet

